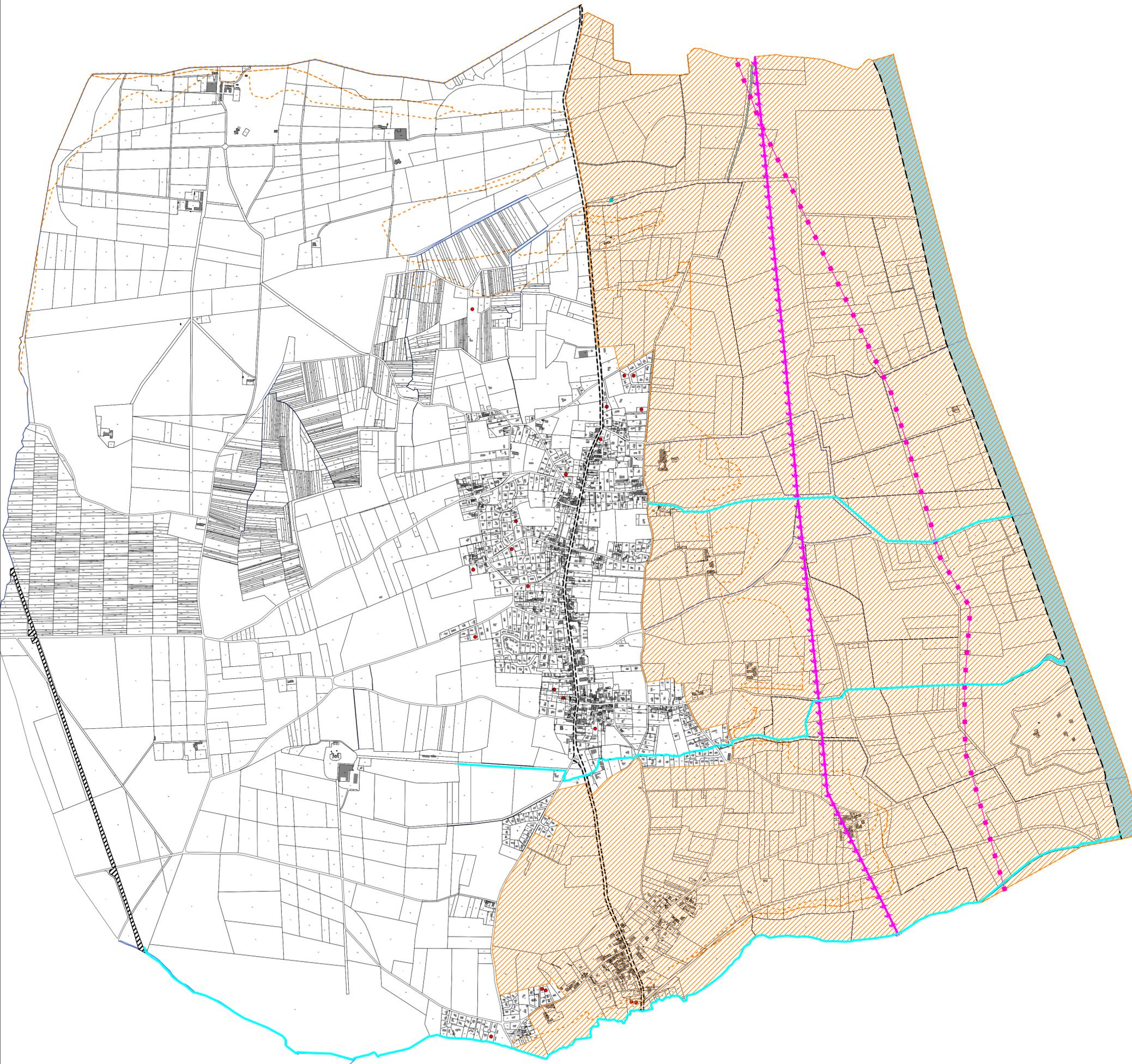
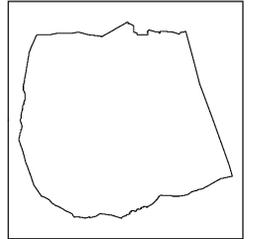


PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.2 Servitudes d'Utilité Publique

Ensemble
du
territoire
communal



Plan Local d'Urbanisme

Prescrit le :	Arrêté le :	Approuvé le :
10/02/2016	27/06/2017	11/07/2018
METROPOLIS, atelier d'urbanisme 10 rue du 19 mars 1962 33130 BEGLÈS		ECHELLE 1/9 000
BIOTOPE, agence Sud-Ouest 2 boulevard J-J Bosc 33 130 BEGLÈS		Date 07/2018
	Dessiné par	Vérifié par
	DT	DP

Légende

- AS1 - Servitudes attachés à la protection des eaux potables à l'exception des eaux minérales
- A4 - Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I6 - Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et de carrières
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (devenant Site Patrimonial Remarquable au jour de sa création, conformément à l'article 114 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016)
- PM1 - Servitudes relatives aux risques naturels plans de prévention des risques naturels prévisibles
- EL7 - Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales
- T1 - Servitudes sur la police des chemins de fer et de visibilité sur les voies publiques
- Hydrographie
- Bâti lourd
- Bâti léger
- Construction récente ou en cours
- Limite parcellaire